

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le bruit était répandu à Naples, le 29 janvier, qu'une réconciliation allait avoir lieu avec les puissances occidentales. Un memorandum aurait été envoyé, assure-t-on, à des personnes influentes. On y expose la situation de Naples depuis la rupture des relations diplomatiques avec les puissances occidentales et l'on prouve que le sort des Napolitains n'est pas amélioré depuis.

L'Empereur d'Autriche est parti le 10 de Milan pour Lodi. Sa Majesté avait été précédée de quelques heures par le gouverneur militaire de la Lombardie, comte Giulay, et par le lieutenant baron de Burger.

Le *Daily-News* prétend savoir que l'on n'enverra pas de troupes d'Angleterre en Perse, et que les négociations entre lord Cowley et Ferrouk-Khan à Paris paraissent devoir aboutir au rétablissement des relations amicales entre l'Angleterre et la Perse. — Le même journal annonce que l'on n'enverra pas de nouvelles troupes en Chine.

On a par la *City of Washington* des nouvelles de New-York du 1^{er} février. Rien d'important dans le Congrès. Depuis trois semaines on était sans nouvelles du général Walker. Grey Town est au pouvoir des troupes de Costa-Rica. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Le décret du 17 février 1852, en établissant que deux condamnations judiciaires contre une feuille périodique entraîne sa suppression, ajoute que les délits ou contraventions doivent avoir été commis dans l'espace de deux années. Quelques journaux viennent d'élever la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'appliquer par analogie cette dernière disposition aux deux avertissements administratifs après lesquels la suppression pour deux mois au plus peut être prononcée par arrêté ministériel. Cette assimilation n'est pas dans la loi et ne saurait être admise en principe. A la différence de la suppression, mesure extrême, qu'une seconde condamnation dans le laps de temps indiqué entraîne

de plein droit, la suspension temporaire n'est que facultative. Même après deux avertissements, si les faits ne commandent pas une décision plus sévère, un nouvel avertissement peut encore être donné, et le gouvernement qui use avec une grande modération des droits qui lui sont conférés en matière de presse dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique, prend toujours en considération très-sérieuse la date aussi bien que la gravité des faits qui ont motivé les avertissements antérieurs.

On lit dans le *Pays* :

On annonce l'arrivée du maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie. Il vient, dit-on, en France, pour les affaires relatives à son commandement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Vienne, 12 février. — 700 hommes venant de Bombay sont arrivés dans le golfe Persique. Un corps d'armée anglais est arrivé à Babou ; il marche, réuni aux troupes de Dost-Mohammed, sur Hérat. Les Russes concentrent des forces sur la mer Caspienne. — Havas.

« Madrid, 15 février. — Aujourd'hui, le représentant de MM. Mirès et Compagnie a effectué au Trésor la moitié du premier versement de l'emprunt de 300 millions de réaux. Lundi, veille du terme fixé, il versera l'autre moitié. »

« Vienne, 13 février. — On apprend de Hong-Kong que les Chinois paraissent vouloir prendre l'offensive. Beaucoup de jonques ont attaqué le vapeur-poste *Thistel*. Plusieurs hommes de l'équipage ont été tués. A la date du 23, on tirait constamment sur Canton qui ne tardera pas à être détruit. »

« Berlin 13 février. — Le *Moniteur prussien* annonce que M. de Brunow a remis avant-hier ses lettres de créance.

» La défense d'exporter des chevaux est levée.

» La *Nouvelle Gazette de Prusse* dit que les conférences auront lieu à Paris et que M. de Hatzfeld y représentera la Prusse. »

« Berlin, 13 février. — Le *Zeit* annonce que la France a invité les Puissances à des conférences, au sujet de Neuchâtel.

» Paris, à cause de sa situation géographique et des dernières négociations, a été choisi pour être le siège de ces conférences.

» De promptes instructions sont attendues. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

CHINE. — Des nouvelles de Hong-Kong, du 30, reçues par voies télégraphiques, portent que l'on y attendait des commissaires en février. Ces agents devaient être envoyés par l'Empereur de Chine pour régler les différends relatifs à Canton. Le gouverneur Jeh avait été disgracié, dégradé, et il attendait la sentence impériale. L'Empereur avait promis d'amnistier les rebelles. A Hong-Kong, les Chinois menaçaient d'incendier la ville, mais les Anglais se tenaient sur leurs gardes. On assure néanmoins que tous les bâtiments étrangers, à Canton, ont été livrés au pillage et incendiés. L'amiral Seymour se serait vu dans la nécessité de tirer quelques boulets rouges sur la ville. Une animosité très-grande contre les Anglais se propage non-seulement à Canton mais même dans les autres ports de la Chine. — Havas.

ÉTATS-UNIS. — Les nouvelles de New-York apportées par l'*America* vont jusqu'au 27 janvier. Le *Weekly-Herald* contient le résumé suivant des faits les plus importants qui se sont passés depuis le dernier courrier :

« Le sénat a discuté le bill allouant un subside pour la construction du télégraphe sous-marin à travers l'Atlantique. Les principales objections qu'on y a faites, c'est que l'allocation proposée n'était pas distinctement spécifiée, et que les aboutissants du câble se trouveront sur le territoire anglais.

» Quant à la première objection, M. Seward a proposé que le contrat à faire par le gouvernement anglais ne différera pas de celui qui a été proposé par ce gouvernement à la compagnie; cet amendement a été adopté. Pour la seconde objection, les

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

XVI.

Aux premiers rayons du jour, une troupe de gens de guerre était cachée dans un bois, dominant l'avenue de Montbrun et situé à quatre ou cinq cents pas seulement de la porte du manoir. La troupe observait un profond silence; quoique nombreuse, rien ne révélait sa présence dans ce lieu si rapproché de la forteresse. Les cavaliers, revêtus de leurs armures de combat, avaient mis pied à terre dans l'intérieur du fourré; mais ils tenaient la bride de leurs chevaux, afin de pouvoir sauter en selle au premier appel. Les archers et les arbalétriers avaient été disséminés sur la lisière du bois; couchés à plat ventre derrière les halliers, ils restaient dans une immobilité complète.

En avant de la troupe, derrière un bouquet de houx et de sureaux formant la pointe du bois du côté de Montbrun, se tenaient deux personnages particulièrement occupés du château et de ses habitants: c'étaient Gérard et Bonne-Lance. Le capitaine était armé de pied en cap, c'est-à-dire entièrement vêtu d'acier. Cependant, pour être plus alerte en ce moment, il avait laissé son casque à visière, sa lance et son écu entre les

mains de ses écuyers, et il restait exposé tête nue au vent frais du matin. Son manteau court ou surtout, ne présentait ni blason ni devise; quand il s'entr'ouvrait, on apercevait un petit cor d'ivoire suspendu à un baudrier. Dans cet équipage, le chef des routiers avait la contenance fière de l'homme sûr de sa force et de son courage. Quant au troubadour, il portait le même costume noir qu'il avait la veille en quittant Montbrun; seulement, en raison des périls auxquels il pouvait être exposé dans la journée qui commençait, il avait consenti, sur l'invitation de Bonne-Lance, à ramener ses longs cheveux blonds sous un bonnet d'acier. De plus, un haubert léger couvrait ses épaules, et sa main était armée d'un épéu de chasseur. Malgré cet attirail de guerre, il avait conservé cet air de douceur et de mélancolie, expression si vraie de son caractère.

Tous les deux attendaient, les yeux tournés vers le manoir. Gérard laissa enfin échapper un geste d'impatience que son compagnon prit pour de l'inquiétude.

— Sire ménestrel, lui dit-il à demi-voix, vous n'êtes pas habitué, je le sais, à supporter les fatigues et les dangers de la guerre. J'eusse voulu vous les épargner; mais vous connaissez parfaitement tous les habitants du château, vous pourrez me donner des renseignements utiles sur eux et sur leurs projets; j'ai donc désiré vous faire partager un instant les hasards de cette entreprise... Mais bientôt vos conseils ne me seront plus né-

cessaires, et vous pourrez vous retirer dans le camp en sûreté.

Le troubadour sourit tristement.

— Sire capitaine, répondit-il, comme la noble Valérie, vous avez assez mauvaise opinion de notre courage, à nous autres maîtres en la gaie science, et vraiment je sais mieux manier mon *wrest* (1) que cette pique incommode... Mais, quoique troubadour, je suis de sang noble, et je n'ai jamais pâli devant le danger... Mon père était jadis un vaillant homme de guerre; et, bien que devenu vieux, pauvre et infirme, il ait cherché à m'inculquer des idées pacifiques, il m'a appris de bonne heure à détester les lâches et la lâcheté... — Quoi donc, Messire, demanda Bonne-Lance avec distraction, avez-vous encore votre père? — Je ne l'ai plus, répondit Gérard en soupirant, je suis resté seul au monde... Un pèlerin, que je rencontrais il y a quelques mois chez le sire de Pierre-Buffière m'annonça la fatale nouvelle; le bon vieillard était mort pieusement en appelant son fils, qui ne pouvait plus l'entendre... Je l'ai pleuré amèrement, je le pleure encore!... — Mais pourquoi l'avoir quitté, sire ménestrel, s'il n'avait que vous à aimer sur la terre? — Il était pauvre, Messire. Quand il quitta le service de l'Angleterre, il était ruiné. Son petit manoir situé en Saintonge, fut vendu pour payer ses dettes; ce fut avec peine qu'il conserva une modeste chaumière sur

(1) Clé pour accorder la harpe.

partisans du bill se fondent pour la combattre sur l'improbabilité d'hostilités entre les deux pays.

» Le bill a été définitivement adopté jeudi, par 29 voix contre 18, avec une légère modification : que les dépêches du gouvernement américain seront transmises et reçues par des agents américains. On croit que la chambre le votera sous peu sans autre modification.

» La chambre a consacré plusieurs séances aux mesures à prendre pour forcer les témoins à comparaître et à déposer devant le comité d'enquête nommé pour connaître des accusations de corruption et de vénalité contre certains de ses membres. Par suite d'une décision intervenue, deux correspondants de journaux, qui ont refusé de témoigner, ont été mis en état d'arrestation. Quoique les travaux du comité soient tenus secrets, nous ne pensons pas qu'ils produiront les résultats qu'on en espérait d'abord. Il faut, pour mettre un terme à la corruption qui existe à Washington parmi les représentants du peuple, et qui doit être attribuée, nous n'hésitons pas à le dire, à la faiblesse des deux dernières administrations, des remèdes plus efficaces que la nomination d'un comité d'enquête.

» M. Buchanan est attendu prochainement à Washington; il s'y rendra aussitôt que l'état des routes le permettra. Nos correspondants nous envoient à ce propos différentes combinaisons ministérielles; mais rien ne sera décidé, croyons-nous, avant que le président élu n'ait consulté tous les meneurs du parti démocratique. Après sa visite à Washington, M. Buchanan retournera à Wheatland pour y préparer son message d'inauguration, et ce ne sera qu'alors qu'il choisira définitivement ses conseillers.

FAITS DIVERS.

On lit dans la chronique hebdomadaire du *Siècle*, signée Texier :

« Il est question de tout autre chose en ce moment que de la révolution et des abus de l'ancien régime. Beaucoup de gens sont fermement convaincus que la prophétie du docteur Cumming va se réaliser. On sait que le docteur Cumming a irrévocablement fixé à l'année 1857 la fin du monde. Depuis deux ans, on avait un peu oublié la sinistre prophétie du docteur écossais, mais les astronomes font tous leurs efforts pour raviver les terreurs assoupies. Ils nous annoncent le voyage à grande vitesse d'une comète étourdie qui viendrait donner de la tête ou de la queue contre notre globe et le réduirait en poussière. C'est le 13 juin que le choc doit avoir lieu, et cette date du 13 ne contribue pas peu à effrayer les imaginations. Un savant de l'Institut, M. Babinet, qui connaît familièrement tous les astres, ne nie pas la course vagabonde de la comète en question; il déclare au contraire qu'elle est en marche à l'heure qu'il est, mais il affirme que le voyage se fera sans accident. Dans le cas, dit-il, où la comète heurterait notre globe, ce choc produirait sur le monde que nous habitons l'effet d'une chiquenaude sur le dos d'un éléphant. Me voilà donc complètement rassuré sur le compte de notre petit coin de terre, et je me sentirais assez enclin à plaindre cette pauvre comète, qui devra évidemment se briser comme du verre, si, d'un autre côté,

un savant allemand, qui se prétend bien plus savant encore que M. Babinet, n'affirmait que M. Babinet en parle bien à son aise, mais qu'il se trompe complètement sur le compte de la comète, laquelle sera si grosse et lancée avec tant de force qu'elle emportera avec elle notre monde, précipitée dans l'immensité comme un ballon qui tomberait de la lune. Lequel croire, du savant allemand ou du savant français? Faut-il entrer dans un covent, comme M. Sauzet, et me faire capucin, comme M. Frantz Listz, ou aller me mêler ce soir à la grande sarabande du quadrille des lanciers? J'attends un troisième savant qui me rassure, à la condition qu'il n'en viendra pas un quatrième qui m'épouvante.

Cependant, tout le monde ne s'en tient pas à la déclaration des astronomes; on consulte les somnambules, et l'on recommence à invoquer les esprits frappeurs. Lundi dernier, on avait appelé, dans un salon où se trouvaient réunies une cinquantaine de personnes, un des sujets les plus renommés du somnambulisme. On l'a interrogé, bien entendu, sur la grande question du moment, et je dois dire que sa réponse a tout d'abord glacé d'effroi trois ou quatre dames qui avaient formé le projet d'aller passer les mois de juin et de juillet en Suisse. Ce somnambule est tout-à-fait de l'avis du Babinet allemand. Il a poussé un grand cri au milieu de son sommeil extatique, puis il est resté, pendant quelques minutes, dans un état de complète impassibilité. Quand il fut revenu à lui, il déclara qu'à partir du 13 juin, il n'y aurait plus ni Suisse, ni Italie, ni Océan, ni terre ferme. Un chimiste célèbre, qui était présent, prit alors la parole, et nous démontra en plusieurs points que nous devions nous estimer d'heureux mortels, puisque nous avions été choisis entre tant d'autres, qui nous valaient bien, pour être les derniers acteurs de ce long drame dont la représentation dure depuis des milliers d'années. L'ingénieuse réflexion du chimiste, qui venait de montrer la chose sous son point de vue pittoresque, ramena la sérénité sur les visages, et dissipa même le petit air de désappointement des trois dames qui avaient projeté une excursion chez les Grisons. »

— M. le capitaine de frégate Coreil, commandant l'*Egérie*, a rendu compte au ministre de la marine et des colonies du sauvetage qu'il a opéré de l'équipage d'un bâtiment anglais. Cet officier supérieur s'exprime en ces termes :

« En revenant de la Guadeloupe, d'où j'étais parti le 20 décembre 1856, le 24 janvier, le vent étant au nord-est, coup de vent, à neuf heures du matin, j'aperçus un trois-mâts de commerce anglais qui se dirigeait sur nous, courant vent arrière sous ses deux huniers au bas ris. Quand il fut à portée, il me fit un signal de détresse, et son capitaine m'informa qu'un coup de mer avait complètement ouvert son navire, et il me demanda de les sauver, en me faisant connaître l'intention qu'il avait d'abandonner son bâtiment. J'étais alors par 47° 47' de latitude nord et 12° 18' de longitude ouest. Malgré le mauvais temps, je parvins à lui envoyer une ligne de sonde, puis des faux-bras à l'extrémité desquels j'avais fait frapper des bouées; mais le temps était si dur, la mer si grosse, les grains si violents, que je dus renoncer pour le mo-

ment à opérer ce sauvetage, parce qu'il en serait résulté indubitablement un bordage qui nous aurait été funeste : cependant ces malheureux étaient dans une position désespérée, et ils me prièrent de ne pas les abandonner.

» Je réussis, au moyen des faux-bras qu'ils avaient déjà à bord, à leur faire parvenir un grelin pour prendre leur navire à la remorque; mais ce grelin était à peine raidi, que le guindeau du bâtiment en détresse se brisa. Je pris alors la résolution de laisser arriver à la lame, à sec de toile, et à courir vent arrière parce que c'était la seule allure qui pût convenir à ce navire. Il me suivit à petite distance, sous ses deux bas ris, ne cessant de pomper jour et nuit, et de mon côté je faisais des embardees fréquentes, quoiqu'à sec de toile, pour me maintenir à une petite distance de lui. Le temps était si mauvais, qu'il me fut impossible de venir en aide à ces infortunés ni dans la journée du 24, ni dans celle du 25. Le 26, les grains me paraissant moins violents, je pris le travers sous le grand hunier au bas ris, pour essayer de nouveau de les sauver; mais l'état de la mer et du vent ne me permit pas d'y réussir. Je continuai donc à encourager ces malheureux, leur promettant que la première embellie serait pour eux.

» Le lendemain 27, à neuf heures du matin, j'éprouvai un grain très-violent, à la suite duquel une accalmie se fit sentir; j'en profitai : je mis de suite en panne sous les deux huniers au bas ris, pour mettre un canot à la mer. Cette embarcation fut éplée en l'amenant, mais j'avais eu soin de faire disposer un seau à chaque banc, et une bosse, avec une petite bouée de sauvetage au bout, était suspendue à chaque dame. Les hommes qui armaient ce canot ne se découragèrent pas; ils redoublèrent de zèle au contraire, et, en dix minutes, le canot fut vidé. Un premier voyage eut lieu. Le capitaine amena sa femme et quelques hommes de l'équipage; il me déclara que son bâtiment était hors d'état de pouvoir tenir la mer plus long-temps, qu'il avait 2 m. 30 cent. d'eau dans la cale, que ses pompes ne franchissaient plus, et que son équipage lui avait déclaré préférer mourir plutôt que de continuer à pomper, tant la fatigue était grande pour eux. Il retourna à son bord, et le sauvetage continua.

» J'avais fait installer à l'extrémité du gui une poulie à fouet avec un cartahu simple pour élever les hommes et les hisser par l'arrière; l'état de la mer aurait compromis le canot si je l'avais fait accoster. Trois voyages suffirent pour opérer le sauvetage; mais, à la fin du troisième voyage, le canot major qui avait servi à cet effet était presque entièrement démoli. Je dus donc renoncer à le hisser, et je donnai l'ordre de couper la bosse et de le laisser aller. J'étais par 41° 01' de latitude N. et 13° 33' de longitude O.

» Le bâtiment anglais abandonné se nommait le *Ralph-Thompson*, capitaine William Stork, du port de 375 tonneaux de jauge, venant du Nord-Amérique. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par arrêté ministériel, en date du 6 février 1857, M. Plassan, qui était chargé provisoirement de la

le fief dont il avait été le maître, et une rente pour ne pas mourir de faim... Les malheurs rendirent son humeur sombre, chagrine. J'étais son seul enfant; il m'éleva dans la solitude en m'apprenant à haïr la guerre et les maux qu'elle cause. J'avais concentré sur lui toutes mes affections, et il m'aimait de la plus tendre amitié; mais un jour je m'aperçus que j'étais à charge au pauvre vieillard : je parlai de m'éloigner; il s'emporta, il m'accusa d'ingratitude; je me tus. Cependant la nécessité augmentait : chaque jour les privations devenaient plus dures pour le sire Montagu; je me décidai... Une nuit je déposai le baiser d'adieu sur la main de mon père endormi, je pris ma harpe, et je quittai le modeste asile où s'était passée mon enfance... Depuis, je n'ai pas revu mon père... puisse le chagrin de mon absence n'avoir pas abrégé ses jours!

Le troubadour baissa la tête pour cacher ses larmes. Henry Bonne-Lance semblait lui-même profondément ému, comme si les paroles de Gérard avaient éveillé dans son cœur un souvenir douloureux.

— Vous, du moins, reprit-il, votre père ne vous a pas jeté d'insulte au visage... Il ne vous a pas outragé en présence de tous ses serviteurs; au lieu que moi!... Mais brisons sur ce pénible sujet, interrompit-il brusquement : nous trouverons sans doute un moment plus favorable aux confidences; peut-être alors vous conterai-je ce que je n'ai confié à personne!

Le troubadour se tut, et s'efforça de se calmer.

— Messire, reprit-il bientôt, l'heure doit être passée... Sans doute il est survenu à Montbrun des changements inattendus. — Nous sommes encore loin de l'heure de prime, capitaine Bonne-Lance, et le baron n'est pas homme à renoncer si facilement à ce projet. Tout s'exécutera comme l'a annoncé la noble damoiselle Valérie; et si vos précautions sont bien prises... — Elles sont bien prises; j'ai envoyé trente hommes au défilé de la Gorge-du-Loup, et trente autres au Val-du-Fancon; quant à moi, je me mettrai à la poursuite du sire de Montbrun avec le reste de la compagnie dès que je le verrai sortir du château. Je n'ai rien négligé : mes hommes sont à bon poste dans les bois, et sûrement ce grand capitaine Bertrand me devra sa délivrance si on est assez hardi pour l'attaquer. — Dieu vous entende, Messire! Mais, par saint Jacques! les habitants de Montbrun se sont enfin éveillés...

Henry Bonne-Lance tressaillit, et tourna vivement la tête. Le pont-levis venait de s'abaisser; une longue file de cavaliers sortit de la barbacane et se dirigea vers la campagne. Aucun bruit, aucun commandement, aucun son de trompette, n'avait annoncé son départ.

— Ce sont les gens de l'embuscade, murmura le capitaine. Tous ventre à terre! continua-t-il en s'adressant à ses soldats; ne bougez et ne soufflez non plus que si vous étiez morts... Malheur à qui remuera la main ou

la langue!

Il se jeta lui-même à plat ventre derrière le buisson, et fit signe à Gérard de l'imiter.

— Sire capitaine, demanda le troubadour à demi-voix, ne serait-il pas plus sage de tomber à l'improviste sur ces traitres et de les tailler en pièces? L'embûche dirigée contre messire Bertrand ne pourrait avoir lieu... — Oui, mais cette escarmouche donnerait l'alarme au château, et le baron retiendrait Duguesclin de vive force... Il vaut mieux les laisser passer; nous les retrouverons en temps et lieu... Sur votre vie, silence! les voici!

En effet, le bruit des pas des chevaux s'était rapproché; les cavaliers défilaient deux à deux dans le chemin creux qui côtoyait le poste des routiers. Ils étaient nombreux et armés de toutes pièces, comme il convient un jour de bataille; cependant ils n'avaient ni pennon ni bannière, ce qui indiquait une expédition d'où l'on comptait tirer plus de profit que d'honneur. On n'apercevait aucun chef, ou du moins ce chef ne portait aucune marque distinctive. Du reste, rien sur ces figures martiales n'annonçait cette confiance, cette détermination franche, présages du succès. Quelques-uns même avaient rabattu la visière de leur casque, peut-être pour cacher le mécontentement qui se trahissait sur leur visage.

(La suite au prochain numéro.)

surveillance générale au collège de Saumur, est nommé sous-principal de cet établissement (emploi nouveau).

Mardi-gras sera fêté avec pompe, cette année, dans la ville de Montreuil-Bellay; une souscription pour une cavalcade est ouverte, les souscripteurs sont déjà nombreux, et tout fait espérer que cette promenade équestre sera brillante.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

Avis aux contribuables de Saumur, Baigneux et St-Hilaire-St-Florent.

A partir du 12 février, le bureau du Percepteur de Saumur est transporté, rue de Bordeaux, 48, en face des bureaux de l'enregistrement.

DERNIÈRES NOUVELLES.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Paris, 16 février.

La séance impériale d'ouverture de la session législative a eu lieu aujourd'hui au palais des Tuileries, avec la solennité et le cérémonial accoutumés. A midi et demi, les membres des grands corps de l'Etat ont pris place dans la salle des Maréchaux.

A une heure précise, le canon des Invalides a annoncé l'ouverture de la séance. Sa Majesté, suivie des grands officiers de sa maison, venait de prendre place sur le trône, au milieu des acclamations générales de l'assemblée. Bientôt après, le silence s'est rétabli, et l'Empereur a prononcé le discours suivant, interrompu à plusieurs reprises par de chaleureuses marques d'approbation ou par des acclamations enthousiastes. — Havas.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

L'année dernière, mon discours d'ouverture se terminait par une invocation à la protection divine: je lui demandais de guider nos efforts dans le sens le plus conforme aux intérêts de l'humanité et de la civilisation; cette prière semble avoir été entendue.

La paix a été signée et les difficultés de détail qu'entraînait l'exécution du traité de Paris ont fini par être heureusement surmontées.

Le conflit engagé entre le roi de Prusse et la confédération helvétique a perdu tout caractère belliqueux, et il nous est permis d'espérer bientôt une solution favorable.

L'entente rétablie entre les trois puissances protectrices de la Grèce rend désormais inutile la prolongation du séjour des troupes anglaises et françaises au Pirée.

Si un désaccord regrettable s'est élevé au sujet des affaires de Naples, il faut encore l'imputer à ce désir qui anime également le gouvernement de la reine Victoria et le mien, d'agir partout en faveur de l'humanité et de la civilisation.

Aujourd'hui que la meilleure intelligence règne entre toutes les grandes puissances, nous devons travailler sérieusement à régler et à développer à l'intérieur les forces et les richesses de la nation. Nous devons lutter contre les maux dont n'est pas exempte une société qui progresse.

La civilisation, quoiqu'elle ait pour but l'amélioration morale et le bien-être matériel du plus grand nombre, marche, il faut le reconnaître, comme une armée. Ses victoires ne s'obtiennent pas sans sacrifices et sans victimes: ces voies rapides, qui facilitent les communications, ouvrent au commerce de nouvelles routes, déplacent les intérêts et rejettent en arrière les contrées qui en sont encore privées; ces machines si utiles, qui multiplient le travail de l'homme, le remplacent d'abord et laissent momentanément bien des bras inoccupés; ces mines qui répandent dans le monde une quantité de numéraire inconnue jusqu'ici; cet accroissement de la fortune publique qui décuple la consommation, tendent à faire varier et à élever la valeur de toutes choses; cette source inépuisable de richesse qu'on nomme *crédit* enfante des merveilles, et cependant l'exagération de la spéculation entraîne bien des ruines individuelles. De là la nécessité, sans arrêter le progrès, de venir en aide à ceux qui ne peuvent suivre sa marche accélérée.

Il faut stimuler les uns, modérer les autres, alimenter l'activité de cette société haletante, inquiète, exigeante, qui, en France, attend tout du gouvernement, et à laquelle cependant il doit opposer les bornes du possible et les calculs de la raison.

Eclairer et diriger, voilà notre devoir. Le pays prospère, il faut en convenir, car, malgré la guerre et la disette, le mouvement du progrès ne s'est pas

ralenti. Le produit des impôts indirects, qui est le signe certain de la richesse publique, a dépassé, en 1856, de plus de 50 millions le chiffre déjà si exceptionnel de 1855. Depuis le rétablissement de l'Empire, ces revenus se sont accrus d'eux-mêmes de 210 millions, abstraction faite des impôts nouveaux. Néanmoins, il y a une grande souffrance dans une partie du peuple, et tant que la Providence ne nous enverra pas une bonne récolte, les millions donnés par la charité privée et par le gouvernement ne seront que de faibles palliatifs.

Redoublons d'efforts pour porter remède à des maux au-dessus de la prévoyance humaine.

Plusieurs départements ont été atteints, cette année, par le fléau de l'inondation. Tout me fait espérer que la science parviendra à dompter la nature. Je tiens à honneur qu'en France les fleuves, comme la révolution, rentrent dans leur lit et qu'ils n'en puissent plus sortir.

Une cause de malaise non moins grave réside dans les esprits. Lorsqu'une crise survient, il n'est sorte de faux bruits ou de fausses doctrines que l'ignorance ou la malveillance ne propagent. On est même parvenu dernièrement à inquiéter l'industrie nationale, comme si le gouvernement pouvait vouloir autre chose que son développement et sa prospérité.

Aussi le devoir des bons citoyens est de répandre partout les sages doctrines de l'économie politique, et principalement de fortifier ces cœurs vacillants qui, au premier souffle, je ne dirai pas de la mauvaise fortune, mais au moindre temps d'arrêt de la prospérité, sèment le découragement, et augmentent le malaise par leurs alarmes imaginaires.

En présence des exigences diverses de la situation, j'ai résolu de réduire les dépenses sans suspendre les grands travaux, sans compromettre les existences acquises; de diminuer certains impôts sans porter atteinte aux finances de l'Etat.

Le budget de 1858 vous sera présenté en équilibre; toutes les dépenses prévues y ont été portées.

Le produit des emprunts suffira pour solder les frais de la guerre.

Tous les services pourront être assurés sans que nous ayons besoin de recourir de nouveau au crédit public.

Les budgets de la guerre et de la marine ont été réduits dans de justes limites, de manière à conserver les cadres, à respecter les grades si glorieusement gagnés, et à maintenir une force militaire digne de la grandeur du pays. C'est dans cette pensée que le contingent annuel a été fixé à cent mille hommes; ce chiffre est de vingt mille au-dessus de celui des appels ordinaires en temps de paix; mais, d'après le système que j'ai adopté, et auquel j'attache une grande importance, les deux tiers environ de ces conscrits ne resteront que deux ans sous les drapeaux, et formeront ensuite une réserve qui fournira au pays, dès la première apparition du danger, une armée de plus de six cent mille hommes exercés.

La réduction dans l'effectif permettra d'améliorer la solde des grades inférieurs et de la troupe, mesure que la cherté des subsistances rend indispensable. Par la même raison, le budget alloue une somme de cinq millions pour commencer l'augmentation des plus faibles traitements d'une partie des petits employés civils, qui, au milieu des plus rudes privations, ont donné le bon exemple de la probité et du dévouement.

On n'a pas oublié non plus une allocation pour établir les paquebots transatlantiques, dont la création est demandée depuis si longtemps.

Malgré ces accroissements de dépenses, je vous proposerai de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 1858, le nouveau décime de guerre sur les droits d'enregistrement.

Cette suppression est un sacrifice de 23 millions; mais, en compensation, et conformément au vœu exprimé plusieurs fois par le Corps-Législatif, je fais étudier l'établissement d'un nouveau droit sur les valeurs mobilières.

Une pensée toute philanthropique avait engagé le gouvernement à transférer les bagnes à la Guyane. Malheureusement la fièvre jaune, étrangère à ces contrées depuis cinquante ans, est venue arrêter le progrès de la colonisation. On élabore un projet destiné à transporter ces établissements en Afrique ou ailleurs.

L'Algérie, qui, dans des mains habiles, voit ses cultures et son commerce s'étendre de jour en jour, mérite de fixer particulièrement nos regards. Le décret de décentralisation rendu récemment favorisera les efforts de l'administration, et je ne négligerai rien pour vous présenter, suivant les circonstances, les mesures les plus propres au développement de la colonie.

J'appelle votre attention sur une loi qui tend

à fertiliser les landes de Gascogne. Les progrès de l'agriculture doivent être un des objets de notre constante sollicitude, car de son amélioration ou de son déclin datent la prospérité ou la décadence des empires.

Un autre projet de la loi, dû à l'initiative du maréchal ministre de la guerre, vous sera présenté: c'est un Code pénal militaire complet qui réunit en un seul corps, en les mettant en harmonie avec nos institutions, les lois éparses et souvent contradictoires rendues depuis 1790. Vous serez heureux, je n'en doute pas, d'attacher votre nom à une œuvre de cette importance.

Messieurs les députés, puisque cette session est la dernière de votre législature, permettez-moi de vous remercier du concours si dévoué et si actif que vous m'avez prêté depuis 1852. Vous avez proclamé l'Empire; vous vous êtes associés à toutes les mesures qui ont rétabli l'ordre et la prospérité dans le pays; vous m'avez énergiquement soutenu pendant la guerre; vous avez partagé mes douleurs pendant l'épidémie et pendant la disette; vous avez partagé ma joie quand le Ciel m'a donné une paix glorieuse et un fils bien-aimé; votre coopération loyale m'a permis d'asseoir en France un régime basé sur la volonté et les intérêts populaires. C'était une tâche difficile à remplir, et pour laquelle il fallait un véritable patriotisme, que d'habituer le pays à de nouvelles institutions. Remplacer la licence de la tribune, et les luttes émuovantes qui amenaient la chute ou l'élévation des ministères, par une discussion libre, mais calme et sérieuse, était un service signalé rendu au pays et à la liberté même, car la liberté n'a pas d'ennemis plus redoutables que les emportements de la passion et la violence de la parole.

Fort du concours des grands corps de l'Etat et du dévouement de l'armée, fort surtout de l'appui de ce peuple qui sait que tous mes instants sont consacrés à ses intérêts, j'entrevois pour notre patrie un avenir plein d'espoir.

La France, sans froisser les droits de personne, a repris dans le monde le rang qui lui convenait et peut se livrer avec sécurité à tout ce que produit de grand le génie de la paix. Que Dieu ne se lasse pas de la protéger, et bientôt l'on pourra dire de notre époque ce qu'un homme d'Etat, historien illustre et national, a écrit du Consulat: « *La satisfaction était partout, et quiconque n'avait pas dans le cœur les mauvaises passions des partis, était heureux du bonheur public.* »

La compagnie *La Paix*, assurance pour l'exonération du service militaire, ayant donné sur la classe de 1855, malgré l'élévation extraordinaire du contingent (de 140,000 hommes) un dividende de 44 francs 04 centimes 332 millièmes pour %, Nous recommandons aux familles cette Compagnie. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 14 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 27 37	Graine de luzerne . 70 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 30	— de colza . . . —
Seigle 19 20	— de lin . . . 27 —
Orge 15 60	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . 8 95	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 17 60	— cassées (50 k) 120 —
Pois blancs 36 80	Vin rouge des Cot.,
— rouges 34 —	compris le fût . . . —
— verts —	1 ^{er} choix 1856. 150 —
Cire jaune (50 kil) . 190 —	2 ^e — . . . 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	3 ^e — . . . 100 —
— de chenevis . . 60 —	— de Chinon . . 100 —
— de lin 60 —	— de Bourgueil . 150 —
Paille hors barrière. 44 06	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id . . . 94 82	1 ^{re} qualité 1856 150 —
Luzerne 96 93	2 ^e — . . . 90 —
Graine de trèfle . . — —	3 ^e — . . . 63 —

TAXE DU PAIN du 16 Février.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes	22 c. 50 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes	20 c. « m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes	17 c. 50 m.

BOURSE DU 14 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 50
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 16 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 45.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 92 25

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PLUMEREAU, huissier
à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 1^{er} mars 1857, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e PLUMEREAU, huissier à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles appartenant à la société dite l'Union.

La vente aura lieu en la maison de M^{me} veuve ROUSSEAU, située ville de Montreuil-Bellay, place du Château.

Il sera vendu : un très-beau billard, pendule, tables, chaises et autres objets mobiliers.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE ou A LOUER DEUX MAISONS,

Situées rue Beaurepaire, nos 46 et 48.

Précédemment occupées : l'une par le major Jarry, l'autre par M^{me} veuve Callouard, et joignant les nouvelles constructions de M. Combier.

S'adresser à M^{me} veuve DE FOS-LETHEULLE. (93)

A VENDRE

DEUX FOURS A CHAUX

pour la terre grasse,

ET UNE BELLE CARRIÈRE.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. GUYON père, propriétaire aux Verchers. (94)

Un HONNÊTE HOMME se propose pour être GARDE PARTICULIER ou homme d'affaires. Il offre des garanties de bonne conduite.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par lots,

Plusieurs MAISONS d'habitation, ISSUES, EMBLEMES PROPRES à construire, vastes JARDINS bien plantés d'arbres fruitiers, le tout en un seul tenant, sis au lieu dit le *Chapeau*, près Saumur, sur la rive droite du chemin de fer.

S'adresser, pour voir les lieux, aux sieurs NOUCHET et FER, fermiers desdits biens; et, pour traiter, soit à M^e LEROUX, notaire à Saumur, soit à MM. BRETON et SIROTTEAU, propriétaires à Baugé. Ces derniers se trouveront, le 2^e dimanche de chaque mois, en la demeure de M. MILSONNEAU, aubergiste, rue de la Croix-Verte, près ledit lieu du Chapeau.

Il y aura facilité pour les paiements.

BUREAUX :

Rue Sainte-Anne, 42.

ABONNEMENTS DE PARIS.

Un mois 4 fr. 50 c.
Trois mois 12 »
Six mois 25 »
Un an 44 »

Réunissant dans un ordre méthodique et sous des rubriques spéciales tous les Faits importants dans l'ordre Politique et Religieux, dans la Littérature, les Sciences, le Commerce, les Finances, l'Agriculture.

PREMIÈRE PARTIE (Politique) comprenant :

Les **Nouvelles officielles et politiques** et des Articles d'appréciation et de discussion.

Dépêches télégraphiques de la journée.

Une **Revue** complète et par citation des **Journaux** de Paris, des Départements et de l'Étranger.

Chronique de la Guerre.

Chronique de la Marine.

Nouvelles et Correspondances de l'Étranger.

DEUXIÈME PARTIE comprenant :

Faits industriels et commerciaux. — Mouvements des Chemins de Fer et des Travaux Publics.

Nouvelles Religieuses.

Bulletin quotidien et Revue hebdomadaire de la Bourse. — Bulletin commercial par M. JACOMY REGNIER.

Faits judiciaires. — **Chronique des Tribunaux** — Faits divers — Beaux Arts.

Faits scientifiques. — **Science appliquée**, Faits divers — Crimes et Sinistres — Variétés.

TROISIÈME PARTIE (Littéraire) comprenant :

Le mouvement Littéraire (compte-rendu critique des Revues, Livres et Publications dignes d'intérêt).

Revue des Théâtres. Théâtres impériaux, par M. Edouard Thierry, du *Moniteur universel*. — Théâtres de Genre, par M. C. Perruchot.

Feuilleton: Romans, Nouvelles, par MM. J. de Saint-Félix, Amédée de Bast, Marie Aycard, Charles Deslys, Saint-Yves, Octave Féré, A. Supersac, P. Zaccane, etc., etc. — Traductions d'ouvrages étrangers.

Le Journal LA VÉRITÉ ÉTANT DESTINÉ A LA FAMILLE, tous les articles sont examinés avec un soin scrupuleux.

La Vérité est mise à la poste le soir et arrive à sa date dans les départements desservis par les chemins de fer.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste, chez les libraires et aux messageries; les abonnés d'un an peuvent retenir les frais de poste s'élevant à 1 fr. 55.

LA PAIX,

Compagnie d'Assurances Mutuelles et à Forfait
pour l'exonération du service militaire.

CONDITIONS PARTICULIÈRES pour la Classe de 1856.

En MUTUALITÉ SIMPLE, le père de famille peut verser depuis 500 fr. jusqu'à 1,200 fr.

En MUTUALITÉ CONDITIONNELLE, 1400 f. ou 1000 f. en cas de bon numéro ou de réforme.

Vu l'extension de cette société, le père de famille aura la presque certitude, au moyen de cette combinaison, de trouver dans le produit de la bourse somme suffisante pour l'exonération, et courra la chance en cas de bon numéro ou de réforme de ne sacrifier que 1,000 fr.

A FORFAIT SIMPLE, 1,300 fr.

A FORFAIT CONDITIONNEL, 1,600 fr. ou 1,000 f. en cas de bon numéro ou de réforme.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. GAUTHIER, agent principal, employé de l'État-Civil, à Saumur, rue du Temple, 30.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur,
rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 février 1857, à midi,

Un CLOS DE VIGNE, avec un BASSIN et une PETITE MAISON, composée d'une chambre et d'un grenier, appelé le *Clos-Poinçon*, entouré de murs, situé au canton des Maligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, joignant Poitvin et autres, au couchant un chemin, au midi un chemin et au nord plusieurs.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant, soit à M. et M^{me} TRANCHANT, boulangers à Saumur, rue Saint-Pierre, soit à M^e DION, notaire.

Il y a toutes sûretés pour les acquéreurs et les plus grandes facilités pour les paiements. (75)

M. PLÉ, commissaire - preneur, demande un CLERC. (79)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Grand et vaste Magasin, Hangar, Chambre et Grenier,

Situés, rue du Roi-René, sur les Ponts.

S'adresser à M^{me} veuve CEBRON, rue du Marché-Noir. (40)

A VENDRE

Un BON et BEAU PIANO de Pleyel. S'adresser au bureau du journal.

COLLE LIQUIDE. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. Prix du flacon, 50 c.

Dépôt chez M. DAMICOURT, ph. à Saumur, M. HERBERT, ph. à Angers.

VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUMAL
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^{EN}

SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLACON 10 F^{CS}

DU MÊME AUTEUR

EMPLATRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHRE

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLIS ETC. PRIX DU ROULEAU 1 F²⁵

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (605)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LA VÉRITÉ

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

POLITIQUES, LITTÉRAIRES, RELIGIEUX, SCIENTIFIQUES, AGRICOLES, COMMERCIAUX, ETC.,

BUREAUX :

Rue Sainte-Anne, 42.

ABONNEMENTS DE PROVINCE.

Un mois 5 fr. 50
Trois mois 16 »
Six mois 31 »
Un an 60 »